

LE POLITIQUE,

JOURNAL DE LIÈGE.

On s'abonne au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, et chez MM. les directeurs des postes. — Le prix de l'abonnement est de 44 francs pour Liège, et 43 francs pour les autres villes du royaume. — Un Numéro séparé se vend 16 centimes. — Les abonnements commencent à toutes les époques. — Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis. — Le journal est remis aux abonnés qui habitent Liège moyennant une faible rétribution payable au porteur. — AVIS ET ANNONCES : Le prix de la ligne d'insertion est de 20 centimes.

FRANCE. — PARIS, 29 OCTOBRE.

Le gouvernement a reçu la dépêche télégraphique suivante :

« Toulon, 27 octobre 1836, 11 heures 1/2. — Mgr. le duc de Nemours vient de partir. En se rendant à bord, il a passé en revue les troupes de la garnison et a été salué par les plus vives acclamations. »

— Hier, à deux heures, le général Cordova a été reçu par le roi.

— M. Ferdinand Meeus, de Bruxelles, gouverneur de la Société pour favoriser l'industrie nationale, a eu l'honneur de dîner chez le roi. (La Paix.)

— Les lettres viennent de faire une grande perte. M. Raynouard, membre de l'Académie française et de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, secrétaire perpétuel honoraire de l'Académie française, ancien membre du corps législatif, etc., est mort aujourd'hui dans sa maison à Passy, rue Basse, n. 16.

Cette nouvelle est parvenue à l'Académie française au moment où elle venait d'entrer en séance, et à l'instant la séance a été levée spontanément. (Débats.)

— La pose de l'obélisque sur son piédestal a donné lieu à des paris considérables. On cite, entre autres, un pari de 25,000 fr., proposé par un Anglais, qui prétendait que l'opération ne réussirait point. Les adversaires du gentleman ont, dit-on, abandonné le montant de leur gageure entre les mains de tous les travailleurs qui ont secondé M. Lebas.

— On parlait beaucoup de la bourse d'aujourd'hui, de la faillite du général D..., frère d'un romancier bien connu. Cette faillite s'élève, dit-on, à 4 millions et demi. M. le général D... était à la tête d'une grande fabrique de zinc.

— Les journaux allemands annoncent que la duchesse de Berry vient d'accoucher d'une fille. L'accoucheur de la princesse, disent-ils, avait été mandé de Paris. Nos lecteurs se rappelleront que nous avons annoncé dans le temps le départ de Paris de M. Deneux pour Gratz. (J. du Comm.)

— Un bruit souterrain se fait entendre depuis quelques jours, dans le faubourg St-Antoine, du côté des Quinze-Vingts. Hier, à minuit la police était rassemblée sur les lieux; on a fait des descentes dans un puits, dans des caves, et on n'a pu découvrir d'où provenait ce bruit mystérieux. Les uns veulent que ce soient de faux monnaieurs, d'autres disent que c'est une fabrique clandestine d'armes de guerre. Jusqu'à présent les recherches de la police ont été infructueuses.

— Le journal la Guêpe dément la nouvelle publiée ces jours derniers, par les journaux de Bordeaux, de l'arrivée de M. de Peyronnet, le 21 octobre, à son château de Montferand.

— L'Athalie de Racine a été traduite en hébreu par M. Litteris.

— Jusqu'au quinzième siècle, il a été impossible de déterminer, même approximativement, quel a été le mouvement de la population de Paris. Sous Philippe-le-Bel, on la portait à 50,000. Sous Louis XI, après l'expulsion des Anglais, elle fut de 150,000 âmes. Vers le milieu du seizième siècle, elle s'éleva jusqu'à 200 ou 220,000; c'est alors que l'orgueilleux Charles-Quint disait que Paris tournerait dans son Gand. Au commencement de 1593 les guerres de religion l'avaient fait décroître; on dénombrait cependant 200,000 bouches à nourrir. La progression ascendante reprit sous Henri IV et sous Louis XIII. Dans les dernières années du règne

GUERRE DE L'INDEPENDANCE.

A vingt ans, enthousiaste de liberté, je quittai la France un beau jour pour m'enrôler sous la bannière des indépendans de l'Amérique, alors au plus fort de leur lutte contre l'Espagne; accomplissant ainsi, je le dis la main sur la conscience, une des plus hautes sottises qui fussent réservées aux enfans libres du XIX^e siècle.

Les événemens de la guerre nous avaient conduits dans le haut Pérou, et le régiment dont je faisais partie se trouvait former l'avant-garde d'une assez forte division de l'armée insurgée. Le but de notre général était de s'emparer de la P... alors au pouvoir des troupes royales. Nous n'avancions qu'avec une extrême prudence dans un pays de montagnes, que de nombreuses guerillas ennemies parcouraient en tous sens. Ces bandes, plus redoutables dans ces pays sauvages que la troupe réglée, semblaient partout la désolation et l'effroi, et c'est à elles qu'il faut surtout attribuer le caractère féroce de cette guerre, où quelques milliers de soldats, seulement, décidaient de l'avenir d'une immense partie du monde. Si le petit nombre des combattans semblait hors de proportion avec l'importance de la cause qui les avait armés, la guerre néanmoins n'en était que plus acharnée. Nos combats prenaient l'aspect de luttes d'homme à homme. C'était un duel continu et sans merci. Là, chaque soldat savait qu'il devait se battre sans repos ni trêve; là, chacun savait qu'une terrible loi de représailles avait décidé qu'il ne serait pas fait de prisonniers.

J'étais lieutenant au 2^e de cuirassiers, et certes ce régiment de cuirassiers mérite une mention particulière dans les fastes de l'armée, attendu qu'il n'y avait jamais existé l'ombre d'une cuirasse. C'était un nom de pure fantaisie, et qui n'engageait absolument à rien,

de Louis XIV et les premières de la régence, elle parvint à peu près à 510,000 individus. De 1752 à 1762, elle atteignit 576,000 âmes. En 1755, les familles imposées étaient au nombre de 71,114. Sous le règne de Louis XVI, Paris possédait 600,000 habitans. En 1805 cette population était de 547,750 individus, 1817, 713,966; 1827, 890,431; 1831, 774,333; 1832, 770,286. Aujourd'hui, en 1836, on assure que d'après le dernier recensement, la population est montée à près d'un million d'habitans; c'est-à-dire que depuis 1805, dans l'espace de 31 ans, elle a presque doublé.

— Jack, l'orang-outang du Jardin-des-Plantes, a succombé hier à midi.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

Le gouvernement reçoit de Bayonne la nouvelle suivante :

27 octobre, 9 heures du soir.
Le 24, les carlistes avaient investi Bilbao sur trois points, et établi deux batteries. Une forte canonnade a été entendue le 25. (Moniteur.)

La direction principale du siège de Bilbao est confiée au général Eguia. On compte vingt-six bouches à feu de gros calibre, indépendamment des obusiers et des mortiers.

— Gomez est aujourd'hui sain et sauf dans la Manche avec toutes ses troupes, qui regorgent de butin. Ce chef va, dit-on, essayer de faire sa jonction dans le Nord-Ouest de l'Espagne avec don Pablo Sanz, qui parcourt en ce moment la province de Léon. (Sentinelle des Pyrénées.)

— L'assemblée des porteurs de bons espagnols qui avait été convoquée pour aujourd'hui, dans la galerie du commerce, s'est réunie à midi. Elle a été très nombreuse.

On a signé premièrement une protestation contre le mode de paiement proposé par le gouvernement espagnol. Dans cette pièce les intéressés déclarent qu'ils préfèrent attendre un moment plus heureux pour l'Espagne où le gouvernement espagnol pourra les traiter d'une manière plus favorable. Ils ne veulent à aucun prix des assignations sur les revenus de l'île de Cuba.

On a signé, en second lieu, une pétition qui sera présentée au roi, dans laquelle les porteurs desdits bons expriment, en termes respectueux, mais énergiques, qu'ils n'auraient jamais risqué leur fortune, sans la confiance qu'ils avaient dans la fidélité avec laquelle le gouvernement français avait promis d'accomplir toutes les clauses du traité de la quadruple alliance.

Les pétitionnaires déclarent qu'ils sont persuadés des sentimens de S. M. pour le repos et la félicité de l'Espagne, que si le gouvernement français veut s'en montrer le fidèle allié, et prêter appui à la cause constitutionnelle, bientôt la déplorable guerre civile qui la déchire sera comprimée. Ils espèrent donc que S. M. voudra bien accueillir leur juste réclamation et s'occuper de mettre un terme à tant de calamités.

Ces deux pièces sont signées par plus de 300 personnes.

CHRONIQUE JUDICIAIRE.

Mlle Violle. — M. le juge de paix, j'ai fait citer madame, qui me doit 15 fr. 50 c. depuis huit mois et ne veut pas me payer.

Mme Morillon. — Ne l'écoutez pas, M. le juge de paix; je lui dois cent sous, et pas davantage.

Composé d'ailleurs de soldats venus du Chili en guenilles, mais braves et excellents cavaliers, c'était, à tout prendre, une troupe redoutable.

Nous occupions, comme je l'ai dit, la tête de notre colonne, engagée dans les premiers passages de la chaîne des Andes, qu'il nous fallait traverser. Nos espions vinrent prévenir notre colonel qu'une troupe nombreuse de partisans s'était portée dans le haut pays et semblait vouloir nous disputer le passage. C'était, disaient les Indiens effrayés, la troupe d'un chef nommé Benavides, nom écrit avec du sang dans l'histoire de cette guerre. Ce bandit, car il méritait ce nom, était aussi adroit qu'intrepide, et aucune des précautions militaires ne devait être négligée dans son voisinage. Je reçus donc l'ordre de prendre six hommes et d'aller à la découverte. Mes instructions portaient d'avancer aussi près que possible de l'ennemi, afin de voir par moi-même quelle était sa position. Je choisis six hommes sur lesquels je pouvais compter, et à trois heures de l'après-midi, je me mis en marche avec mon détachement.

Je suivais une étroite vallée, formée par le lit d'un torrent desséché, et depuis une heure nous marchions en silence sans avoir rien aperçu, lorsqu'après avoir doublé une sorte de promontoire de sable qui faisait faire un coude à notre route, un cri parti de la montagne au-dessus de nos têtes fut à l'instant répété à la fois devant et derrière nous, sans qu'aucune créature humaine parût à nos yeux. A ce cri de mauvais augure nous nous arrêtâmes spontanément. Mais en vain nos regards exercés sondaient les moindres plis du ravin, tout était rentré dans le silence solennel de ces déserts, et rien n'avait paru. J'aurais dû tourner bride alors, car bien évidemment l'ennemi était là. Je ne sais quelle folle présomption de jeune homme m'en

— Si fait, si fait. — Non, non.

M. le juge de paix. — N'interrompez pas; l'une après l'autre, mesdames, si cela vous est possible. Voyons, Mlle Violle, vous avez fourni à madame un chapeau?

Mme Morillon. — Le chapeau était à moi, d'abord dites donc le contraire, mademoiselle; voyons, dites un peu le contraire...

M. le juge de paix. — Taisez-vous donc, madame.

Mme Morillon. — Le chapeau était à moi; j'en jure par ce qu'il y a de plus sacré.

Mlle Violle. — Pour avoir blanchi le chapeau, 3 fr. 50 c.

Mme Morillon. — 30 sous, pas davantage.

Mlle Violle. — 3 fr. 50 c., prix convenu.

— Vous en avez menti. — C'est vous. — Non. — Si fait; vous êtes une... fausse! — Et vous, vous êtes une... créature!

Je ne sais si c'est que certaines dames ont la prétention d'avoir existé de tout temps, mais j'ai toujours observé que rien ne les mettait autant en fureur que ce mot de créature. A peine était-il lâché dans l'espèce, que voilà les deux parties qui se lancent à la face tout un dictionnaire des halles, qui, grinçant des dents et agitant leurs petits poings fermés, semblent deux coqs prêts à fondre l'un sur l'autre.

Après de vains efforts pour les rappeler à plus de modération, M. le juge de paix, voyant que les poumons lui manquent pour dominer ces deux voix glapissantes, prend le parti de renvoyer la cause à huitaine, espérant que d'ici là ces dames auront le temps de se calmer. A huitaine donc, on appelle de nouveau la cause; elle vient la première.

M. le juge de paix. — J'espère, mesdames, que vous avez réfléchi sur le scandale de votre conduite de mercredi dernier, et que cette fois vous vous exprimerez avec décence et modération.

Mlle Violle. — Oui, monsieur.

Mme Morillon. — Je vous le promets. D'abord mademoiselle dit que nous étions convenues à 3 fr. 50 c. pour le blanchissage; elle en a menti; c'étaient 30 sous...

M. le juge de paix. — Doucement donc, voilà déjà une expression...

Mme Morillon. — C'est que ça m'agace d'entendre fausser la vérité comme ça; satanée menteuse, va... vilaine voleuse, j'en paierai moi des 15 fr. 50 cent. Et la doublure donc... je voudrais que vous voyez la doublure qu'elle m'avait mise... toute passée, toute pisseuse quoi! non, ça fait mal d'entendre des choses comme ça. Et les rubans! oses-tu soutenir que je les ai les 4 aunes de ruban rose, n° 16? Lèves en donc ta vilaine main devant Dieu... va donc, mauvaise... ah! ça fait mal.

M. le juge de paix. — Taisez-vous donc, Madame, voulez-vous prêter taire, je vais vous envoyer plaider dans la cour... appelez une autre cause...

Mlle Violle. — Mais, Monsieur, moi je n'ai rien dit...

M. le juge de paix. — Je crois bien; elle ne vous en a pas laissé le temps... huissier, appelez une autre cause; ces dames passeront les dernières.

Quatre heures après, l'affaire revenait pour la troisième fois. Afin de contenir sa langue, Mme Morillon avait enfoncé dans sa bouche son mouchoir de batiste brodé aux quatre coins. Mlle Violle peut donc exposer qu'elle a blanchi, doublé, garni de rubans un chapeau à Mme Morillon, au prix convenu de 15 fr. 50 c., que sachant à qui elle avait affaire, elle ne voulait pas le laisser que contre ar-

empêcha; je poussai en avant. A peine avais-je fait vingt pas que ma sottise porta son fruit; une fusillade bien dirigée partit d'un rocher, et jeta par terre quatre de mes hommes. Je voulus fuir avec les deux qui restaient debout, mais il était trop tard: 45 à 20 hommes s'étaient levés de leur embuscade, et me barraient le chemin du retour. Il ne nous restait cependant que cette route pour sauver notre vie. Avec l'énergie du désespoir nous lançons nos chevaux au centre même de la ligne ennemie; mais nous ne pûmes la rompre. Après une lutte qui ne dura que quelques minutes, nous tombâmes tous trois, mes deux hommes morts, et moi grièvement blessé.

Instruit du sort qui m'attendait, je me vis dépouillé suivant l'usage; j'obtins à grande peine que ma chemise et mon pantalon sanglant me fussent encore laissés pour le peu de temps que j'avais à vivre. Il fut pourtant arrêté que ma chemise me serait enlevée si l'on me fusillait, car il ne fallait pas, disait judicieusement un beau mulâtre, riquer de la gêner. Pendant ce débat sur la conservation de mon liège, il fut décidé qu'avant toutes choses je serais conduit en présence de Benavides, afin d'être soumis à un interrogatoire que ma qualité d'officier pouvait rendre utile. Incapable de me soutenir sur mes jambes, (j'avais une balle dans la cuisse), je fus placé sur une civière improvisée, et immédiatement dirigé sur le point des montagnes où le chef avait établi sa retraite. Cette route me parut éternelle, j'endurais d'horribles souffrances. Enfin nous arrivâmes. Je me trouvais à l'instant entouré de figures basanées, qui ne m'annonçaient rien de bon. Là, pas un regard de pitié, par une marque d'intérêt.

Benavides parut, enveloppé de son poncho blanc; le cercle s'ouvrit avec déférence, et sur son ordre les curieux se dispersèrent. Je resta;

nt comptant; que cette dame n'en ayant pas, pris pré-
 sente qu'on n'avait pas employé les quatre aunes de ruban
 on lui comptait; que pour lever ses scrupules à cet égard,
 e, Mlle. Violle, détacha les rubans et prouva qu'il y avait
 en l'aunage convenu; qu'alors Mme. Morillon entrant en
 e-sur, jeta à terre le chapeau et les rubans, et se mit à pié-
 cer dessus.
 A ces mots, je ne sais si le mouchoir est tombé ou s'il est
 allé; mais Mme Morillon recouvre la parole subitement:
 Moi, colère, vous me prouvez ça, ma mie, vous me le
 prouvez en diffamation devant la police correctionnelle.
 tandis que je suis douce! douce... J'en aurai la certificat du
 propriétaire.
 M. le juge de paix. — Il n'en est pas besoin, vous nous
 le prouvez bien. Voyons, Mlle Violle, êtes-vous prête à jurer
 que vos fournitures et votre main-d'œuvre valaient effective-
 ment 15 francs 50 centimes?
 Mme. Morillon. — Oui, jure donc! allonge un peu ta
 vieille main sèche que je te la coupe avec mes dents. Je te
 vas payer en sortant, va!
 M. le juge de paix. — Allons, encore! à huitaine, à quin-
 zaine, quand vous serez plus calmes.
 Mme. Morillon. — C'est que ça fait mal aussi, vous n'avez
 donc pas de nerfs?
 Mlle. Violle. — Mais moi je n'ai rien dit et ça me fait
 perdre trop de temps.
 M. le juge de paix. — C'est juste, vous êtes encore assez
 raisonnable, vous. Allons, je fixe à 10 fr. la somme qui
 vous est due.
 Mlle. Violle. — Ah mon Dieu! j'y suis pour 40 sous du
 mien.
 Mme. Morillon. — Ah ça! vous allez m'écouter peut-être.
 Il faut vous dire.
 M. le juge de paix. — Ne me dites plus rien du tout. Il y
 a jugement; vous paierez 10 fr. et les frais. L'audience est
 levée.
 Mme. Morillon. — Je ne paierai pas. D'ailleurs je vais l'at-
 tendre dans la cour pour lui faire une scène.
 L'audencier. — Je ne vous le conseille pas; il y a un corps
 de garde dans la cour.

BELGIQUE.

Bruxelles, 30 octobre. (Trois heures.) — Le cours de Paris n'est
 pas officiellement connu; on le dit en baisse de 1/2 p. c. Les Ardoins
 offerts à 46 et même 45 7/8, sont remontés à 46 1/2 beaucoup d'acheteurs.
 Les autres fonds sont calmes. Don Carlos 6 1/8 argent. Typographie 114
 argent. Tapiz 120.
 Amsterdam, 29 octobre. — Dette active 2 1/2 pour cent 52 1/2
 53, 5 pour-cent 100 1/4 3/8, billets de chance 22, syndicat 95,
 société de commerce 176 175 1/2, Ardoins pièces de 85 liv. 48 1/2
 47 1/2, différée 8 3/8 5/16, passive 5 3/4, russes 103 1/8.
 Londres, 28 octobre. (Quatre heures.) — Les consolidés sont en-
 core mieux. Les fonds étrangers se sont bien soutenus. Le coupon
 a été détaché des obligations de la dette active espagnole, pour les
 opérations à terme. Consolidés 88 3/4 à 7/8 (hausse 1/4), hollan-
 dais 2 1/2 p. c. 53 3/8 à 3/4 (hausse 3/8), 5 p. c. 100 à 99 7/8 (sans
 variation); espagnoles active au comptant 20 5/8 4/2 5/8 à 3/8 (baisse)
 1/8), au 15 novembre 20 à 1/8 à 49 7/8 (ex-dividende), passive 5
 5/8 3/4 3/8 à 1/2 (sans variation), portugais 5 p. c. 55 1/2 55 à 1/4
 à 1/2 (hausse 1/4), 3 p. c. 36 3/5 1/2 à 3/6 (hausse 1/4), brésiliens 84
 1/4 (hausse 3/4).

Le roi a quitté le palais hier soir et s'est rendu à Laeken
 à 7 1/2 heures.
 — L'avis suivant est publié dans le *Moniteur* :
 « Personne ne sera reçu à la tribune réservée le jour de la
 séance royale, s'il n'est pas porteur d'une carte spéciale dé-
 livrée par les questeurs. Les cartes ordinaires, même celles
 qui sont permanentes, ne seront pas admises. Les tribunes
 supérieures demeurent exclusivement réservées aux mem-
 bres du corps diplomatique, au sénat et aux officiers de la
 maison du roi.
 » Les questeurs de la chambre, F. de Sécus, Liedts.
 — Outre le bel étalon *Morato*, nous apprenons que le gou-
 vernement vient encore d'acheter en Angleterre huit autres
 étalons pour le haras de l'état, ils y sont déjà arrivés. Les
 connaisseurs qui les ont examinés en font l'éloge. Ce sont
 des chevaux d'excellent choix, jeunes, de haute taille, for-
 tement constitués et dont la généalogie est bien tracée. Le

seul avec lui. Je vis un homme de moyenne taille, aux cheveux grison-
 nants, à l'expression de figure cruelle et rusée; il m'examina quel-
 ques instants en silence en roulant son cigare de papier entre ses
 doigts; puis il commença à m'adresser une série de questions portant,
 comme il était facile de le prévoir, sur nos forces, nos projets, etc.
 Je répondis avec la réserve qui m'était un devoir. Mais je le trouvais
 aussi instruit que moi-même de tout ce qui nous concernait; il re-
 levait avec un sourire les erreurs volontaires de mes réponses. D'après
 ses intelligences dans le pays, il savait parfaitement que nous attaqués
 eût été folie. Aussi avait-il disposé ses troupes de manière à nous
 inquiéter seulement, réservant, comme il le prouva plus tard, ses
 grands coups pour une occasion plus favorable. J'avais d'assez bonnes
 raisons pour croire que la fin de l'entretien serait aussi celle de ma
 vie; quelle ne fut donc pas ma surprise quand j'entendis donner l'ordre
 de me mettre sur une des mules qui portaient les bagages, lorsque dans
 la nuit la troupe leverait le camp! Ma jeunesse avait remué une fibre
 dans le cœur de Benavides; lui qui, de mémoire d'homme, n'avait
 pas épargné un patriote, il me donnait la vie que je ne lui avais pas
 même demandée!
 Je me perdais en conjectures; j'étais réservé pour un sacrifice
 plus éloigné? rien ne me l'annonçait. Mais cette clémence était un
 fait si extraordinaire, si peu d'accord avec les usages de cette guerre,
 que je ne pouvais y croire. J'avais cependant bien entendu l'ordre
 donné. Mille suppositions se heurtèrent dans mon esprit jusqu'à l'heure
 indiquée pour le départ.
 Ainsi qu'il avait été décidé, vers une heure du matin, la troupe
 se mit en marche. Je fus placé sur un maudit mulet, entre deux
 charges de maïs. L'on avait pris la précaution, bien inutile dans

haras prend chaque année une nouvelle extension, et ré-
 pondra sans tarder aux besoins du pays. Nous ne nous verrons
 plus forcés alors d'aller porter à l'étranger des sommes consi-
 dérables pour l'achat de chevaux de voiture, de selle et pour
 la remonte de l'armée.

— On nous écrit de Nivelles, 29 octobre :

Voici le résultat de l'élection qui a eu lieu hier à Nivelles,
 pour la nomination d'un membre de la chambre des repré-
 sentants, en remplacement de M. Gols, démissionnaire. Sur
 260 votants dans les trois bureaux, M. Le Hoye, président du
 tribunal de première instance, séant à Nivelles, a obtenu
 155 voix; M. Wilmar, ministre de la guerre, 77; M. Jonet,
 conseiller à la cour d'appel, 21; M. Deit, bourgmestre à
 Nivelles, 1; M. Jottrand, avocat à Bruxelles, 2; M. Rou-
 lez, professeur à l'université de Gand, 1; M. Bigot, à Braine-
 Lalleud, 1; M. Devile, bourgmestre à Loupoigne, 1; et
 M. Witten, de Bruxelles, 1; M. Le Hoye, ayant obtenu
 la majorité des suffrages, a été proclamé membre de la
 chambre des représentants. Les électeurs et tous les habitants
 de Nivelles s'applaudissent de ce choix. M. Le Hoye réunit
 toutes les qualités qui font un bon représentant et les in-
 térêts de tout l'arrondissement ne peuvent être mieux con-
 fiés. La société d'harmonie lui a donné une sérénade le soir, et
 une petite fête improvisée a fini cette journée si heureuse
 pour Nivelles.

— Le collège électoral de Louvain s'est réuni le 28 pour
 élire un membre de la chambre des représentants, en rem-
 placement de M. Quirini, démissionnaire: sur 500 et quelques
 électeurs qui ont répondu à l'appel nominal, M. Deman d'At-
 tenrode a obtenu, au premier tour de scrutin, 271 voix,
 M. de Lusemans, avocat, à Tirlemont, en a obtenu 211; en
 conséquence M. Deman d'Attenrode a été proclamé repré-
 sentant.

— Le 28 octobre, M. le chevalier de Zamorano a remis
 à M. le ministre des affaires étrangères les lettres de créance
 qui l'accréditent près du gouvernement du roi, comme
 chargé d'affaires du gouvernement de sa majesté la reine
 régente d'Espagne, en remplacement du chevalier d'Argaiz.
 (Moniteur.)

— La cour de cassation a procédé hier à l'élection de
 deux candidats pour une place de conseiller vacante dans son
 sein, par suite de la nomination de M. Leclercq à la place de
 procureur général.

Au premier tour de scrutin, M. de Facqz, avocat-général,
 a obtenu l'unanimité, moins une voix.

Au deuxième tour de scrutin, M. Van Laeken et Van
 Hoegarden, conseillers à la cour de Bruxelles, ont obtenu
 un nombre égal de voix, en sorte qu'on a dû procéder à
 un scrutin de ballottage, qui a donné la majorité à M. Van
 Laeken.

— Les bâtiments en construction à la station du chemin de
 fer à Malines, sont presque achevés. Une salle pourra contenir
 environ 400 personnes. Sur le bâtiment du milieu où seront
 placés les bureaux, on élèvera une tour gothique dans laquelle
 on placera une horloge. (Belge.)

— On assure que M. Wappers s'est décidé à faire jouer le
 public de deux petits tableaux qu'il vient de terminer et
 qu'on dit délicieux de couleur et de poésie.

— On écrit de Malines, 26 octobre :
 « Hier matin, l'auditoire du tribunal correctionnel de cette
 ville était comble de bonne heure. Les deux sœurs N...,
 appartenant à la classe aisée de la ville, figuraient au banc
 des accusés sous la prévention de vol de trois pièces de ru-
 ban commis dans une boutique. Déclarées coupables, elles
 ont été condamnées chacune à trois mois d'emprisonnement
 et à 100 francs d'amende. Elles ont été reconduites à leur
 domicile par la foule avec accompagnement de huées et de
 sifflets. » (Indépendant.)

— M. le colonel Ang. Hamesse, sous chef d'état-major général
 est mort à Ath, le 29 courant.

— On écrit de Mons, 29 octobre :
 Hier, M. le gouverneur, accompagné de M. l'ingénieur
 en chef des mines, s'est rendu au Borinage. On espère que
 le concours des autorités civiles et militaires opérera sous peu
 une conciliation.

L'autorité a envoyé au Borinage un détachement de lan-
 ciers pour coopérer au maintien de l'ordre.

On nous écrit du Borinage que l'agitation va s'affaiblissant;
 les arrestations des principaux meneurs permettent
 d'espérer que la masse des ouvriers reviendra bientôt au
 travail, car on nous assure que la plupart sont restés étrangers

l'état de faiblesse où m'avait réduit ma blessure, de me lier les mains
 avec une courroie qui fixait également les deux coudes. Chaque pas
 de ma monture était pour moi une torture véritable. L'arrière-garde
 dont je faisais partie escortait les bagages plus lourds et n'avait
 que lentement; il arriva donc dans cette marche de nuit que nous
 restâmes en arrière du gros de la bande qui allait lestement en avant.
 Au point du jour, nous étions de plus de deux lieues en retard. Mais
 le rendez-vous général étant connu, le chef ne nous attendit pas. Notre
 petit groupe de retardataires était d'ailleurs commandé par un de ses
 lieutenants les plus sûrs, nommé Manuel.
 J'avais repris quelque peu à la vie: le ciel était bleu, le soleil bril-
 lant; et l'air pur des montagnes avait ranimé mon être. J'avais échangé
 quelques paroles avec Manuel, du ton calme et poli de deux voya-
 geurs que le hasard rassemble. Je m'abandonnai aux chances de ma
 vie avec l'insouciance d'un soldat. Cependant nous cheminions et nous
 apercevions déjà dans le lointain une case d'Indiens, chasseurs de
 vigognes. La caumière de ces pauvres gens, perdue dans le désert,
 au sein des plus hautes Cordilières, était un des jalons de notre
 route; là, notre direction changeait. Quand nous l'eûmes atteinte,
 je manifestai le désir de boire un peu d'eau fraîche. Une jolie fille
 de six ans environ fut mon échanton. Elle présenta elle-même à mes
 lèvres altérées le vaste de corne qu'elle m'apportait; son joli visage
 me souriait doucement; puis après cette œuvre de charité, que mes
 bras attachés rendaient nécessaire: Dieu vous garde, *Pobre!* me dit-elle
 avec ces intonations espagnoles si douces dans la bouche d'une femme
 ou d'un enfant.
 Cette eau si pure des montagnes, la douce expression de cette phy-
 sionomie enfantine, si candide, si bienveillante m'avait rafraîchi le

aux désordres qui ont eu lieu, et commencent à s'aperce-
 voir qu'en faisant cesser le travail, ils agissent contre leurs
 propres intérêts, autant qu'ils compromettent ceux des exploi-
 tants. (Revue.)

— L'industriel du Hainaut s'exprime ainsi sur les troubles
 dans le Borinage:

C'est un fait notoire aujourd'hui qu'il n'a point été ques-
 tion de diminution de salaire, et que le prétexte de l'éméute
 est uniquement la transcription sur le papier, d'un régle-
 ment de police intérieure, qui était de fait en vigueur de-
 puis très-longtemps dans tous les charbonnages du cou-
 chant de Mons. Ce règlement est connu, il a été livré à la
 publicité de la presse. Si des désordres ont eu lieu, la faute
 en est peut-être au gouvernement, qui a permis aux ouvriers
 de se soustraire à la police des livrets. On sait ce qui s'est
 passé à cet égard sous le précédent ministère.

Le livret constituait un véritable contrat entre le maître
 et l'ouvrier, à défaut de ce contrat, les exploitants ont
 formulé les conditions auxquelles on serait admis dans leurs
 ateliers.

Les désordres cesseront bientôt; la fermeté et la mo-
 dération du gouverneur de la province sauront y mettre
 un terme, et les enquêtes judiciaires auxquelles donne-
 ront lieu les voies de fait et les délits qui ont été com-
 mis, feront connaître à l'évidence les véritables auteurs de
 l'éméute.

LIÈGE, LE 31 OCTOBRE.

— A cause de la solennité de la Fête de la TOUSSAINT,
 le Journal ne paraîtra pas demain.

L'administration du pays sera désormais percée à jour.
 Voyez en effet: nous avons la publicité pour les travaux de
 la législature; nous l'avons pour ceux des conseils provin-
 ciaux; nous l'avons enfin pour ceux de nos conseils com-
 munaux. L'on peut dire qu'il n'y a plus maintenant une
 seule affaire aux détails de laquelle les citoyens ne puissent
 être initiés quand il leur plait.

Ce large système de publicité portera, nous l'espérons, des
 fruits heureux. Il y a long temps qu'on a reconnu l'utilité de
 la publicité pour les débats judiciaires. C'est une garantie que
 l'on a accordée à l'individu comme à la société, et tous s'en
 trouvent bien aujourd'hui. Personne ne conteste plus que
 cette publicité ne contribue efficacement à l'équité des tribu-
 naux. Il en sera ainsi pour l'administration. La publicité
 lui donnera une régularité, une activité, une équité qu'elle
 n'a point toujours eu jusqu'ici. L'œil du pays, étant aussi
 constamment ouvert sur les hommes qui font mouvoir les
 ressorts de l'administration, les intérêts particuliers n'ose-
 ront plus se produire pour entraver le mouvement régulier.
 Ils ne trouveront plus des protecteurs qui oseront les
 défendre contre les intérêts généraux, sous peine pour
 ceux qui chercheraient à les faire triompher, d'en por-
 ter le châtiement, d'être marqués au front comme ayant for-
 fait à leurs devoirs. — Ce sont là des résultats dont nous ne
 serons témoins ni aujourd'hui, ni demain; mais cependant le
 pays fera vite l'apprentissage de la vie constitutionnelle, et
 nous ne tarderons pas long-temps à jouir de tous les bien-
 faits de la publicité.

Il y a dans le cœur de l'homme, un sentiment puissant
 que la publicité nouvelle pourra faire tourner à l'avantage
 du pays. Nous voulons parler du désir de la popularité.
 Il a ses dangers, et ce n'est point nous certes, qui cher-
 cherions à les dissimuler. Sans doute, dans les temps de
 troubles, quand l'opinion est agitée, qu'elle a peine à se
 reconnaître, tirillée qu'elle est par l'action des partis;
 dans ce mouvement des esprits, disons-nous, un tribun en s'a-
 dressant aux passions peut prolonger, augmenter cette agita-
 tion, et jeter même le pays dans de déplorables désordres; mais
 cependant il ne faut point se préoccuper outre mesure
 de ces terreurs: elles nous conduiraient à fermer les yeux
 sur les avantages des meilleures institutions des gouverne-
 ments constitutionnels. Il faut de la prudence, sans contre-
 dit; mais il faut aussi songer que le désordre n'est point l'état
 habituel des sociétés: celles-ci tendent, au contraire, à l'ordre;
 c'est là leur état normal, et c'est à ce point de vue que le
 législateur doit surtout se placer, quand il donne des lois
 à son pays.

Jusqu'ici la plus grande partie des travaux de l'administra-
 tion avaient lieu dans l'ombre. Leurs véritables auteurs

corps et l'ame; j'oubliai mes misères, et c'est presque le cœur joyeux
 que je m'éloignais, lorsque ma petite amie, nous rappelant de toutes
 ses forces, nous força à nous arrêter de nouveau. Elle accourait en
 grande hâte, montrant de loin un papier qu'elle élevait au-dessus de
 sa jolie petite tête. Enfin elle arriva essouffée: « Monsieur l'officier,
 dit-elle à Manuel, n'est-ce pas pour vous que le général qui a passé
 ce matin par ici a laissé ce papier? » Le lieutenant prit des mains
 de l'enfant une légère feuille arrachée d'un carnet plié en quatre.
 Son nom était écrit, en forme d'adresse, il en reconnut l'écriture
 elle était de Benavides. Cette lettre contenait simplement ces paroles
 écrites au crayon: « Décidément je ne veux pas garder le prisonnier,
 fais-le tuer. »

Signé, Benavides.

Cette nouvelle tomba comme la foudre sur ma tête. Les idées de
 mort m'avaient abandonné, et c'est lorsque l'espoir me revenait au
 cœur qu'il fallait dire adieu à la vie! J'éprouvai un court mais terrible
 instant d'angoisse; puis, ce tribut payé à l'humanité, je repris le
 plus de sang froid qu'il me fut possible; j'étais prêt.

Après la lecture de l'ordre de son chef, le lieutenant Manuel appela
 un de ses hommes, grand nègre dont je vois encore la figure. « Conduis
 cet homme sur le bord de la *Quebrada*, (précipice) qui est là sur le
 côté, lui dit-il; tu lui déchargeras ta carabine dans la tête, puis tu
 jetteras le corps par dessus le bord; nous t'attendrons là; » et le lieu-
 tenant montrait du doigt un nouveau détour de la route, à cinq cents
 pas environ, où se rendait le reste de ses gens. Il me fit un signe de
 tête en forme d'adieu, et piqua des deux.

Je restai seul avec mon bourreau.
 La mort était là, elle était imminente; j'adressai un dernier adieu

n'en recueillait aucune espèce de lustre. La fondation d'un établissement utile, la gestion régulière et active des affaires; le bon emploi des deniers publics; enfin la plupart des objets qui constituent une bonne administration, ne valaient, comme nous venons de le dire, aucune espèce d'avantages personnels aux hommes chargés de la direction de tant d'intérêts; tout l'honneur en était recueilli par quelques individus haut placés, qui s'étaient donnés la peine de signer l'œuvre de ceux à qui nous étions en réalité redevables de ces utiles travaux et de leurs heureux résultats.

Il n'en sera plus de même aujourd'hui. L'administration de la province est remise aux hommes nommés par la province, celle de la commune est confiée aux élus de la commune. Tous agissent sous les yeux de leurs commettants; tous peuvent être jugés, appréciés. Dans notre pays de bon sens pratique, le magistrat le plus estimé, le plus apprécié, ne sera jamais long-temps un homme dangereux, un homme de désordre. Le plus populaire sera celui qui favorisera le développement des intérêts généraux: à la province comme à la commune, on applaudira à ceux qui voudront le progrès sage et régulier; c'est-à-dire, le progrès concilié avec l'existence de l'ordre, la popularité véritable ne sera désormais qu'à ce prix. Aussi, pour notre compte, nous applaudissons à la publicité que la députation permanente et le conseil provincial veulent consacrer, et nous espérons que le pouvoir ministériel lui accordera aussi une sanction libérale.

Par arrêté royal, daté de Bruxelles 29 octobre, sont nommés conseillers à la cour d'appel de Liège:

Le sieur Deschamps (Jean-Baptiste), actuellement conseiller à cour d'appel de Gand;

Le sieur Petit (Théodore-Augustin-Joseph), actuellement vice-président du tribunal de première instance de Namur;

Le sieur Schaezen (Louis-Ulric-Léonard), actuellement vice-président du tribunal de première instance de Tongres et membre de la chambre des représentants;

Le sieur Paquet (Jean-Nicolas), actuellement président du tribunal de première instance d'Arion.

Un incendie s'est manifesté la nuit du 28 au 29 octobre, à Villers-le-Temple, canton de Nandrin, dans la ferme du sieur Walter Fouarge. La récolte entière, les écuries et une partie de la maison ont été la proie des flammes, on ignore si cette propriété était assurée.

La plupart des conseils provinciaux ont terminé leur session. Le conseil du Limbourg a imité en partie celui du Luxembourg. Avant de se séparer, il a émis le vœu que jamais le Limbourg ne fût morcelé.

Un journal de Paris donne un plan tellement simple d'indiquer les rues, avec l'amélioration de rendre les écritures visibles de nuit, qu'on ne saurait trop s'étonner que ce système ne soit partout depuis long-temps en usage. Il ne s'agirait que d'insérer les noms des rues et places sur les réverbères.

On écrit de La Haye, le 29 octobre:

Le ministre des affaires étrangères a fait aujourd'hui aux états généraux, une communication politique. Une séance à huis clos a eu lieu à la 2^e chambre; cette séance a duré deux heures.

On prétend que d'après ces communications on ne peut encore se flatter de l'espoir de voir se terminer de siôt nos différends politiques.

Les journaux anglais, du 28 octobre, arrivés ce matin, sont dénués de tout intérêt.

La nouvelle de la prise de Bilbao était controuvée; la dépêche télégraphique, parvenue au gouvernement français, annonçait seulement l'investissement de la place.

M. le général Van Halen, qui a refusé de servir dans l'armée de la reine depuis que la constitution de 1812 a été proclamée, est en ce moment à Bordeaux. Il retourne en Belgique.

Le projet du budget de Hollande, est pour 1836 de fl. 46.617.100. Avec une population double nous ne payons guères plus.

On écrit de Francfort sur les affaires de la foire: « L'industrie allemande soutenue par le nouveau système de douanes supplante l'industrie britannique et même française en Suisse. Les Américains ont acheté beaucoup. Le nombre des étrangers a été de 14 à 15,000

Il a été importé en Angleterre, pendant 1835, 9,039,551 gallons (mesure de 4 litres) de vin, ce qui constitue une

à mon pays, à mes amis. On m'avait déposé sur le sable, les bras liés comme je l'ai dit; hors d'état de me lever, j'attendis le coup fatal. Celui qui devait m'expédier était descendu de sa mule et s'occupait activement à dégager sa carabine fortement attachée à l'arçon de sa selle. Des coups sans fin et qui s'étaient brouillés rendaient son travail difficile; enfin il en vint à bout. L'arme était chargée, je sentis l'impression dure et froide du canon qui s'appuyait sur ma tempe! Par un mouvement involontaire, je fermai les yeux: le ressort partit, mais aucune étincelle n'avait jailli et la poudre ne s'en flamma pas.

« Carabine du diable, dit le nègre, elle n'en fait jamais d'autre, je ne sais où l'on a été ramasser les armes qu'on nous donne! » Et voilà un homme qui, tout en grommelant contre ses chefs, s'applique de toutes ses forces à remettre sa pierre en état; tour à tour, il la frappe de sa baguette, la frotte avec son ongle, change l'amorce, et me dit enfin d'un air satisfait: « Je crois que cela ira bien maintenant. » Il se trompait cependant: un second, un troisième, un quatrième essai ne réussirent pas mieux. Cette agonie était effroyable pour moi. « Pour Dieu, dis-je, si tu es chrétien, finis-en; tu n'as pas d'autre arme, et tu vois que ta carabine ne partira jamais, quoi que tu fasses. En cinq minutes tu peux aller chercher celle d'un de tes camarades qui, là bas, se moquent de toi. Tu le vois, je ne puis bouger d'ici, va donc, au nom de Dieu! »

Mes raisons étaient bonnes. Le nègre s'y rendit volontiers. Il n'était du reste animé ni de haine ni de colère, c'est une justice à lui rendre, il procédait à sa besogne avec le sang froid d'un boucher. C'est une remarque que j'ai souvent faite: chez les peuples naïvement sanguinaires, le meurtre n'est presque jamais accompagné des émotions

augmentation de 726,565 gallons sur l'année précédente. Parmi ces vins il s'est trouvé environ 4,269,890 gallons, ou plus de 37,000 pipes de vin du Portugal. Il a été importé 370,446 gallons de vin de France, ou 7,070 gallons de plus que l'année précédente. Il paraît que les vins de Porto et d'Andalousie font le principal article parmi les importations de vins en Angleterre. (Scotsman.)

— Le *Hul advertiser* dit qu'on a récolté dernièrement dans le champ du cultivateur Thomas Lund, un pied de pomme de terre, à laquelle étaient suspendues 306 pommes de terre.

LIBRAIRIE.

On annonce, comme devant paraître le 25 novembre 1836, un ouvrage de M. E. E. Vidocq. Il est intitulé: *Les Voleurs!!! Physiologie des mœurs et du langage*, Dictionnaire complet du langage argotique, avec l'étimologie des mots, l'indication de la classe à laquelle ils appartiennent, et des détails curieux et peu connus sur les mœurs de chaque espèce de voleurs.

Cet ouvrage, qui dévoile les ruses de tous les fripons, est destiné à devenir le *Vade Mecum* de tous les honnêtes gens. Il est composé de 2 volumes in-8°, et coûtera 16 frs. par la poste.

Il se trouve à Paris, chez l'auteur, rue du Pont Louis-Philippe, n° 10, et chez tous les libraires marchands de nouveautés. Chaque exemplaire sera revêtu de la signature et du portrait de l'auteur.

VILLE DE LIÈGE.

Foire d'automne. — Primes.

Le collège des bourgmestre et échevins rappelle de nouveau au public que la foire d'automne s'ouvrira le mercredi, 2 novembre prochain, et qu'un jury nommé par lui, décrètera ce même jour, s'il y a lieu, les cinq primes suivantes; savoir:

1^o Cent francs pour le propriétaire du plus bel étalon de trait, pure race du pays.

2^o Quatre vingt francs pour le plus beau hongre, idem.

3^o Quatre vingt francs pour le propriétaire de la plus belle jument, idem.

4^o Cinquante francs pour le propriétaire du plus beau poulain, âgé de un an, idem.

Et 5^o Cent francs pour le propriétaire du plus grand nombre de chevaux de toutes races, amenés sur la foire.

Pour que les quatre premières primes puissent être accordées, il faut non seulement que l'on ait justifié de l'origine des chevaux (race du pays) par des certificats de l'autorité du lieu où ceux-ci sont nés, mais encore que l'on ait fait constater, d'une manière reconnue valable de l'exposition en vente et de la vente réelle, sans ruse ni supercherie, sur le lieu de la foire.

Quant à la 5^e prime, on n'y aura droit qu'autant que l'on prouvera suffisamment que l'on était, lors de l'arrivée sur le lieu de la foire, propriétaire exclusif des chevaux présentés pour y concourir. A l'Hôtel-de-Ville, en séance du 28 octobre 1836.

Le président du collège, Louis JAMME.
Par le collège, le secrétaire DEMANY.

ETAT CIVIL DE LIÈGE, DU 28 OCTOBRE.

Naisances: 3 garçons, 4 filles.

Mariages, 10 savoir, entre: Nas. Jh. Wilmet, négociant, rue sur Meuse, veuf de Me. Lsc. Maes, et Me. Jh. Pairoux, sans profess., au Pont des-Arches. — Hri. Jh. Dohmen, tailleur, à Bygelshoven, Limbourg, et Me. Thérèse Ghaye, couturière, rue des Tanneurs. — Jean Fcois. Lavallée, marbrier, rue des Ecoilers, et Me. Cath. Debeffe, journalière, même rue. — Théod. Fcois. Lafnet, employé à la régence, et Françoise Pétronille Antoinette Voué, tailleur en robes, derrière le Chœur St-Paul. — Jn. Jh. Leblanc, serrurier, rue Froimont, veuf de A. G. Bertram, et Jne. Jos. Goffart, fille de quartier, place St-Pierre. — Jacq. Gérard Magnée, houlleur, rue Votem, et Me. Bbe. Maréchal, journalière, même rue. — Jn. Jh. Lamotte, tisserand, en Béche, et Me. Jhe. Julie Werson, journalière, rue du Moulin. — Henri Yerna, armurier, faubourg Ste-Marguerite, et Lambertine Batta, journalière, Hors-Château. — Jn. Fcois. Henard, cordonnier, rue Roture, et Lambertine Jhe. Borguet, herbière, même rue. — Remacle Christiane, armurier, faubourg St-Léonard, et Marie Bbe. Chaumont, journalière, même faubourg.

Décès: 1 homme, 1 femme, savoir: Louis Encion, âgé de 21 ans, canonier au 3^e régiment d'artillerie. — Adèle Louise Flameng, âgée de 36 ans, sans profession, rue Hoche-Porte, veuve de Fcois. Louis Joseph Mousnier.

THEATRE ROYAL DE LIÈGE.

Aujourd'hui lundi, 31 octobre, abonnement courant.

La première représentation de MADELON FRIQUET, comédie-vaudeville en deux actes. — Suivi de la reprise d'un DUEL SOUS LE CARDINAL DE RICHELIEU, drame en trois actes, mêlé de chants. — La reprise de la MARQUISE, opéra-comique en un acte, musique d'Adam.

Demain mardi, RELACHE, cette représentation n sera rendue à MM. le abonnés, le mercredi 2 novembre

violentes qui chez nous le précèdent ou le suivent. Il nous faut sortir de notre nature pour verser le sang. Mais dans l'Amérique espagnole, c'est avec calme et sang-froid que procédait l'assassin.

Le nègre enfourcha donc sa mule et s'éloigna. Dans ce terrible instant, abandonné de Dieu et des hommes, je sentis tout à coup une rage frénétique remplacer la sombre résignation qui m'avait soutenu, je poussai des cris insensés, je tordis dans leurs liens de cuir mes bras meurtris et gonflés; enfin, par un effort surhumain, je me dressai sur mes jambes. Une seconde, peut-être je pus me tenir debout, mais en retombant sur le sol, j'avais aperçu le gouffre béant dans lequel mon corps devait s'engloutir; effroyable abîme que l'œil ne pouvait sonder sans vertige. Je me roulai, je me traînai en rampant jusqu'au bord, et d'une vigoureuse secousse, je m'y précipitai.

Quand j'ouvris les yeux, il était nuit close; une inexplicable douleur dans tous les membres, une forte pesanteur de tête, furent les premières sensations distinctes qui m'arrivèrent. Peu à peu la fraîcheur extrême de la nuit acheva de dissiper mon évanouissement. Je voulus d'abord porter mes mains à ma tête, mes bras étaient liés! alors tout un ordre d'idées me revint en mémoire, l'embuscade de la veille, notre marche de nuit, le billet remis par l'enfant, le nègre, sa carabine, le précipice; ces souvenirs brûlants passèrent devant mes yeux comme des tableaux magiques. La force de mon horrible chute était venue s'amortir contre un tas de sable que retenaient à mi-côte quelques racines de bruyère. J'étais horriblement meurtri, tout couvert de sang. Il était probable que les Montoneros, me croyant mort, avaient continué leur chemin; j'étais donc hors de danger de ce côté, mais, à vrai dire, une balle n'aurait elle pas mieux valu que la situation dans laquelle je m'étais lancé en désespéré? Je vivais, il est vrai, mais

ANNONCES ET AVIS DIVERS.



MARDI PROCHAIN, on JETTERA des ROUES de DINDONS, chez Mathieu MATRICHE, à la Barrière d'Ans.

HUITRES ANGLAISES, chez PARFONDROY, derrière l'Hôtel de Ville.

H.-J. LEMAIRE,

FAUBOURG ST-LAURENT,

RUE DU CALVAIRE, N° 1066,

Avantageusement connu depuis l'année dernière, par la bonté des PETITS POIS, FRUITS, SOUPES et LÉGUMES, EN BOUTEILLE, prévient le public qu'il en vend chez lui et en expédie de même pour l'étranger.

Un DÉPOT est établi rue Tête de Bœuf, chez LEMAIRE, N. 659, à Liège.

BEAU QUARTIER

A LOUER DE SUITE, QUAI D'AVROY, N. 58r. 286

BOUGIES DIAPHANES.

On vient de recevoir chez Gillon-Nossent, rue du Pont-d'He, n. 32, un assortiment complet de BOUGIES DIAPHANES, première qualité, ainsi que de bougies en cire. On les vend au plus juste prix.

MESSAGERIES

PASQUET  BRIARD,

PLACE VERTE, A LIÈGE.

L'ADMINISTRATION a l'honneur d'informer le public que malgré la mort prématurée de Mme. veuve PASQUET, aucun changement ne sera apporté dans la marche de l'entreprise, sinon qu'elle redoublera d'efforts et de zèle pour mériter de plus en plus la confiance du public et du commerce dont elle a été honorée jusqu'à ce jour. 258

On DEMANDE des APPRENTIS; ils recevraient en entrant une retribution. S'adresser au bureau de cette feuille.

A LOUER, pour un célibataire ou une dame, UN RICHE APPARTEMENT, meublé ou non, que le preneur pourra composer à son choix. S'adresser rue sur Meuse à l'Eau, n. 931.

Le VENDREDI 4 novembre 1836, à neuf heures du matin Mlle. la comtesse de LANNOY de CLERVEAU, fera mettre en LOCATION aux enchères publiques par le ministère de M^e THONON, notaire à la Neuville, chez Mme. Barbière-Jeunehomme, aubergiste, au dit lieu.

TROIS BELLES FERMES

Situées en ladite commune DE LA NEUVILLE, savoir: 1^o LA FERME DU CHATEAU avec 111 bonniers 59 ares de jardin, prairies, terres et pâtures.

2^o LA FERME dite de la MAISON ROUGE, contenant environ 89 bonniers métriques de jardin, prairies, terres et pâtures.

3^o Et finalement LA PETITE FERME avec 28 bonniers 75 ares aussi de jardin, prairies, terres et pâtures. Les conditions sont à voir chez ledit notaire. 187

chaque minute ne me rapprochait-elle pas d'une épouvantable mort au fond de ce gouffre? Le froid, la faim, la douleur, en exaltant mon imagination, allumèrent dans mon cerveau un horrible délire. Je n'avais pas encore lu le *Masappa* de Byron, et pourtant cette terrible image du corbeau qui glisse entre la lune et la proie qui va lui appartenir était le cauchemar de la fièvre qui m'avait saisi. Un jour, dans les Cordillères, j'avais vu un jeune cheval succombant de fatigue, abandonné par les Arrieros: il gisait sur la route, et deux condors déchiraient déjà son cadavre, que ses yeux annonçaient encore la vie et la douleur. Dans mon angoisse, il me semblait être étendu près du pauvre cheval, je croyais sentir sur mon visage le contact de grandes ailes qui l'effleuraient en silence. Effroyable nuit! Enfin, vers le matin, la nature céda et je perdis de nouveau connaissance.

Pour finir cette longue histoire, les Indiens près de la cabane desquels avaient eu lieu les événements de la veille, étaient venus par des détours à eux connus pour s'emparer du peu de vêtements qui me restaient. Ils m'avaient trouvé respirant encore, et les braves gens m'avaient recueilli et sauvé. J'étais depuis vingt-quatre heures sous leur toit hospitalier, quand mon amie, la pauvre petite messagère du billet, vint annoncer qu'un parti de quinze ou vingt hommes déguenillés et armés paraissaient dans la montagne. Des hommes en guenilles et armés jusqu'aux dents, m'écriai-je! si ce pouvaient être mes cuirassiers? En effet, c'était l'avant-garde de mon régiment. Je pus récompenser mes charitables hôtes de leurs soins. Je fus dirigé à l'ambulance du port d'Arica. Là, je ne tardai pas à guérir, et... mal passé n'est qu'un songe; quand on a vingt ans sur tout.

(Voleur.)

AU MACASIN

PLACE VERTE, N° 780.

ON TROUVE :

2000 SCHALS TARTANS, assortis en tout genres.
 MERINOS DE FRANCE, en toutes nuances, première qualité.
 GRAND ASSORTIMENT DE SOIERIES ET MARCELINES, depuis 1 fr. 50.
 POULT DE SOIE, depuis 3 fr. 50.
 GROS DE NAPLES, SATIN DE CHINE, SOIE LARGES, SCHALS RICHES, EN INDOUX et autres en grandes quantités.
 MERINOS BROCHÉ, IMPRIMÉ ET UNI EN THIBET ET AUTRES.
 NAPOLITAINE, FLANELLE DE SANTÉ, première qualité.
 1500 GILETS ET GALEÇONS CONFECTIONNÉS.
 2000 DOUZAINES BAS DE FRANCE EN LAINE ASSORTIS, CHAUSSETTES, BAS D'ENFANTS, JUPONS, CAMISOLLES, GALEÇONS POUR HOMMES ET POUR DAMES.
 BAS ET CHAUSSETTES DE SOIE.
 GANTS DE COTON, DE SOIE ET DE LAINE.
 CRAVATES DE SOIE NOIRES ET FANTAISIES.
 FOULARDS.
 PLUSIEURS CENT PIÈCES COTELINES, DEPUIS 60 CENTIMES L'AUNE. 313

MAGASIN

DE

SOIERIE, SCHALS ET NOUVEAUTÉS

Chez GILLON-NOSENT, rue du Pont-d'Ile, n° 32, on vient de recevoir un ASSORTIMENT de MERINOS français, de Satin laine, algérienne, Mérimos Thibet, idem anglais, écossais, uni, broché et imprimé; — Schals tartans, anglais et français, de différentes qualités; — Flanelle, Caleçons, Gilets et Bas de Laine.

FABRIQUE

DE

FLEURS ARTIFICIELLES,

RUE VINAVE-DILE, N° 596, VISA-VIS LA FONTAINE.

G. MODAVE a l'honneur d'informer que son épouse a été faire à PARIS, un beau choix de FLEURS NOUVELLES pour la saison d'hiver, ainsi que des VASES et CORBILLES en porcelaine dorée. — Au même n°, QUARTIER à LOUER.

MAISON A VENDRE, QUAI DE LA SAUVENIÈRE, AVEC FACILITÉ DE PAIEMENT.

S'adresser rue du Pont d'Ile, n° 32.

VENTE DE RASPE.

Le 8 novembre 1836, à 10 heures du matin, en la cour de son château à MAUHIN, M. le comte DE ROBIANO fera vendre à l'enchère 12 BONNIERS DE BELLE RASPE, divisés en portions, croissant dans ses bois dits l'Honnu et Stroullu, commune de Mauhin, à proximité de Hay. A crédit, mais sous caution connue du notaire LOUMAYE.

VENTE DE RASPE.

Le 15 novembre 1836, à dix heures du matin, en la demeure du sieur MARIE, cabaretier, à Rausa, près de la Chapelle, M. le BARON DE ROSEN DE STRÉE, fera vendre à l'enchère, la raspe croissante dans ses bois ci-après :

- 1° Sur 6 1/2 BONNIERS en 13 PORTIONS dans le bois de Villers le Temple, commune de ce nom, à portée de la Meuse.
 - 2° Sur 2 BONNIERS en 4 PORTIONS dans son bois de Fagne Forgeron, situé commune d'Amay, aussi à portée de la Meuse.
 - 3° et QUANTITÉ de petites PORTIONS dans ses bois dits CHAUMONT, communes d'Outrelouche et Custadin, commune de Strée.
- A CRÉDIT mais sous caution connue du notaire LOUMAYE. 323

A VENDRE

DEUX COLONNES

EN MARBRE DE SAINT-REMI,

AVEC BASES ET CHAPITEAUX DE L'ORDRE IONIQUE;

D'une hauteur de trois mètres quarante quatre centimètres.

S'adresser à M. CHEYRON, architecte, à Liège.

VENTE DE MEUBLES

POUR CESSATION DE COMMERCE.

Judi 3 novembre 1836, à 11 heures du matin, à la maison n° 87, sise faubourg Ste-Marguerite, à Liège, il sera procédé à la vente publique aux enchères, d'objets de commerce fabriqués, en cuivre et étain, tels que coquemars, lampes, cruches, balances, poêlons, soupières, assiettes, cuillères, etc., etc.

On procédera immédiatement à la vente d'objets mobiliers, consistant en commodes, tables, chaises, armoires, horloges, ustensiles de cuisine, etc. etc.. ARGENT COMPTANT.

LE JEUDI 24 novembre 1836, à 10 heures du matin, il sera procédé par le ministère du notaire BOULANGER, en son étude, rue Hors-Château, n° 448, à la VENTE aux enchères.

D'UNE BELLE ET BONNE MAISON DE COMMERCE

située à Liège, RUE ST SEVERIN, n° 712, Composée de deux grandes boutiques avec vitrines et armoires à glaces, deux pièces en suivant, quatre au premier, trois au second étage, grenier, cour, bâtiment neuf sur le derrière, trois caves, deux puits et une pompe.

Il sera accordé toute facilité désirable pour le paiement du prix.

On peut prendre connaissance des titres de propriété et du cahier des charges en l'étude du dit notaire. 319

A SURENCHÉRIR.

On fait savoir que la MAISON cotée 48, avec 1099 centiares de jardin, située à Angleur, en lieu dit Fossalle, a été adjugée pour 1850 francs et le service d'une rente de 5 francs 5 centimes.

Et UNE PIÈCE DE TERRE de 872 centiares, située au même lieu, pour le prix de 550 francs, et à la charge, en outre, du service d'une rente de 11 francs 55 centimes.

Et que jusqu'inclus le 15 novembre à midi on peut surenchérir ces immeubles d'un 10^e du prix. S'adresser à cet effet en l'étude du M^e BERTRAND, notaire à Liège. 318

GRILLE EN FER BATTU,

De deux mètres et demi de longueur.

Et une PORTE en barreau, ouvrant en 4 parties,

A VENDRE,

Quai de la Sauvenière, n. 9.

RACAHOUT DES ARABES

ALIMENT des convalescens, des dames, des enfants, des vieillards, et des personnes délicates. Seul approuvé par deux rapports de l'académie Royale de médecine, 60 certificats des plus célèbres médecins, et deux brevets accordés à M. DE LANGRENIER. Prix: 4 fr. le flacon, rue Richelieu, 26, à Paris, où l'on trouve les

SIROP PÂTE DE NAFF ARABIE

pour guérir les rhumes, catarrhes, toux, enrouemens, asthmes, coqueluches et autres maladies de poitrine. UN dépôt est établi à Liège rue pont d'Isle, à l'arbre d'or n° 831, chez M^e Froidbise, fils. 920

Les expériences conclues, les approbations des savants, des académies et sociétés royales de médecine, les commissions nommées par le gouvernement, les brevets et ordonnances insérées dans les lois (5 août et 1^{er} novembre 1833), attestent l'efficacité et les avantages de ce médicament.

SIROP DE JOHNSON
 Qui guérit les PALPITATIONS, les TOUX, les RHUMES, l'ASTHME et les CATARRHES, en modérant l'action du COEUR, en calmant les NERFS et en agissant directement sur le SANG et sur les VOIES URINAIRES.
 1, rue Caumartin, à Paris, et dans chaque ville.

Au DÉPOT, chez MM. les Pharmaciens :
 Smout, à Malines.
 J. JANNE, à Liège.
 Vanhulst, à Louvain.
 Dicat, à Bruxelles.
 Claes, à Tiplémont.
 Dobbelaere, à Courtray.
 Massee-Fromont, à Gand.
 Cambraïn, à Ath.
 Coraigue, à Binche.
 Philippe, à Cosselies.
 Lejeune, à Quévrain.
 Lejeune, à Louve.
 Garot, à Herve.
 Lours, à Namur.
 Lecheune, à Luxembourg.
 Vanden Gooberg, à Bréda.
 Meunier, à Liège.

Sirop pectoral fortifiant du docteur Chau monnot.

UNE MÉDAILLE D'OR

a été accordée à l'auteur.

Il guérit promptement les rhumes, coqueluche, l'asthme, les catarrhes, les inflammations de poitrine, les irritations d'estomac, et les palpitations du cœur, il calme aussi les affections nerveuses, etc.

Prix 2 fr. 50 c. la demi bouteille et 5 fr. la bouteille.
 Dépôt chez MM. Decat 9, rue des Pierres, à Bruxelles; Ohosenski, rue Tirlemont; à Louvain; Leboutte, rue du pont d'Avroy, à Liège; 552, Frans Dehast, à Gand; Jourdain, à Namur; Fryson Vanoutrive, à Ypres; Vanmiert, à Mons; Smout, à Malines; Dobbelaere, à Courtray, tous pharmaciens. 301

POIDS ET MESURES. — AVIS IMPORTANT.

Nous apprenons que des ordres viennent d'être donnés à MM. les commissaires de police et aux employés de l'administration des contributions et aces, afin qu'ils commencent immédiatement et de concert, la tournée annuelle pour constater les contraventions à la loi sur la vérification et le poinçonnage des poids et mesures.

Messieurs les négocians, qui seraient encore en retard d'avoir accompli cette dernière formalité, doivent donc s'empresser de faire peser leurs poids et mesures au bureau de M. le vérificateur, établi rue de la Cathédrale.

VILLE DE LIÈGE. — Ramonage des Cheminées

Le collège des bourgmestre et échevins croit devoir rappeler de nouveau aux habitans, que les réglemens de police les obligent à faire ramoner les cheminées de leurs maisons dans le courant des mois de septembre et d'octobre, et qu'une visite générale aura lieu dans le mois de novembre prochain, à l'effet de s'assurer de l'exécution de cette disposition si importante pour la sûreté publique.

Les contraventions sont punies d'une amende de 5 francs 30 centime à 15 francs.
 Liège, le 28 octobre 1836.
 Le président du collège, Louis JAVME.
 Par le collège, le secrétaire, DEMANY.

BOURSES.

PARIS, LE 29 OCTOBRE.

Cinq pour cent,	106 60	Esp. D. diff. s. int.	0 0/0
Trois pour cent,	79 00	• Dt. pas. s. int.	5 3/4
Napl. Cert. Falc.	98 35	Belgiq. Empr. 1831	100 5/8
Esp. D. ac. 5 % J	19 3/4	Banque de Belg.	124 0/0
1 ^{er} nov.			

LONDRES, LE 28 OCTOBRE.

3 % consolidés	88 3/4	Espagne. Cortés.	20 5/8
Bel. em. 1832 C. D.	102 1/2	Différées.	8 5/8
Holl. Dette active.	53 3/4	Passives.	5 3/4
Portugais, 5 p. c.	55 1/2	Russie.	107 1/2
Id. 3 p. c.	36 0/0	Bésil. Empr. 1834	80 1/2

AMSTERDAM, LE 28 OCTOBRE.

Holl. Dette active.	100 5/16	Inscr. au gr. livre.	64 1/2
Dito 2 1/2.	53 1/8	Certif. à Amst.	94 0/0
Différée.	0 0/0	Pologne. L. fl. 500f.	132 1/2
Billet de change	22 1/16	Lots de Rd. 50 f.	112 0/0
Syndic. d'amort.	95 1/8	Espagne. E. Ard.	18 1/2
• 3 1/2.	76 5/8	Dito grd.	18 1/8
Soc. de comm. P. B	176 1/2	Dette différ. anc.	8 13/16
• nouvelle.	0 0/0	• nouv.	0 0/0
Russie, H. et C. 5	103 1/4	• passive.	6 1/8
• 1829, 5	103 1/4	Autriche. Métal. 5.	00 1/00

ANVERS, LE 29 OCTOBRE.

ANVERS. Det. activ.	104 1/2	P. NAPLES. Cert. Falc.	90 1/2
• Det. différ.	44 0/0	P. STAT-RO. Lev. 1832.	00 0/0
Emp. de 48 mill.	101	• à An. 1834.	99 3/4
Holl. Dette active.	97 1/4		
Remb. remboursab.	102 1/2		
AUTRICHE. Métalli.	102 1/2		
Lots de fl. 100.	158	A. Amst., c. jours.	112 1/2 p.
• de fl. 250.	416	Rotterd., Idem.	112 1/2 p.
• de fl. 500.	682	Paris, Idem.	111 1/2 p. A
Poloc. Lots fl. 900.	145 0/0	• 2 mois.	fl. 3 1/2 p. p. A
• fl. 500.	132 0/0	Lond. p ^r Estr. c. j.	40 0/0 p. P
BRÉSIL. E. à L. 1824	83	• 2 mois.	39 8 p. P
ESPAG. Empr. 1834.	17 1/2	Ham. p ^r 40 HB. c. j.	35 5/16 A
D. diff. 1834.	0 0/0	• 2 mois.	35 1/8
Dit. p. 1834.	0 0/0	Bruxelles et Gand.	111 p. c. perte.
Dette diff.	9 0/0		

CHANGES.

RÉSUMÉ DE LA BOURSE D'ANVERS DU 29 OCTOBRE 1836.

Les fonds Espagnols ont été faibles à notre bourse de ce jour. Ardoin ouvert 17 3/8 1/4 1/8 1/8 1/8 et reste 16 3/4 argent au comptant.

Primes à un mois 21 p. c. dont 1 p. c. cours.

Ardoin coupon détaché 18 3/8 cours.

On a fait peu d'affaires.

BRUXELLES, LE 29 OCTOBRE.

Dette active.	52 1/2	A. Fourn. des Vennes.	409 0/0
Emp. R. fin cour.	100	Chatelineau.	446 0/0 P
Emp. de 30 mill.	92 3/4	St-Léonard.	441 3/4 P
Emp. dec. v. 1832.	100	P. Verreries Charleroi	419 0/0 P
Act. Société Gén.	810 0/0	A. Espérance.	422 0/0 P
So. de Com. de cvp.	143 0/0	A. Brasseries.	441 0/0 P
Ban. de Belgique.	124 1/2	P. Librairies.	134 0/0 A
So. du c. de S.-O.	108 1/2	P. Dette active. Hol.	52 7/8 A
S. Hauts-Four.	151 0/0	P. Synd. d'amort.	00
Batig. fenc.	104 1/2	P. Lost r. av. coup.	00 0/0
S. du Cha. Flenu.	144 0/0	P. • inscrip.	96 5/8 P
Wasme-Horuu.	105 0/0	P. Métalliques.	101 3/4 A
Sclessin.	129 0/0	P. Napl.	91 1/4 A
Société nationale.	134 0/0	P. Emp. Ard. 1835.	16 1/2 A
Levant de Flenu.	112 0/0	P. D. différée.	8 3/4
Charb. d'Ougrée.	119 0/0	Id. 1835.	0 0/0
Sars-Longchamps.	117 0/0	P. Brésil Rotsch.	82 0/0 A
Chemin de fer.	102 1/2	A. Rome.	99 1/4 A

VIENNE, LE 22 OCTOBRE.

Métalliques, 104 0/0. — Actions de la banque, 1343 0/0.

PORT D'ANVERS. — ARRIVAGES DU 28 OCTOBRE.

Le brick anglais Eye Brothers, venant de St-Domingue, ch. de 351 blocs bois d'acajou. — Le brick français Nouveau Persévérant, ven. de Montevideo, ch. de 11,000 cuirs.

PLACE D'ANVERS, LE 29 OCTOBRE.

VENTES.

Le marché a été très-calme aujourd'hui, aucune vente d'importance à citer.

Sucre. — A la vente publique du 27, à Amsterdam, les 21,348 kranjans et les 3,803 nattes sucre Java ont été adjugés de fl. 26 1/2 à 42 1/2, suivant les qualités.

H. LIGNAC, Impr. du Journal n° 622, rue du Pot-d'Or, à Liège.